



# CSA ministériel du 29 mai 2026



## Déclaration liminaire

Ce 29 mai est le dernier jour où les 600 agents du ministère de la Justice travaillant à Cayenne ont accès au restaurant administratif avec lequel le ministère conventionnait jusqu'à présent, la convention n'ayant pas été reconduite suite à un vote en CNAS du fait des défaillances du prestataire.

Face à une inertie de l'administration locale conduisant notamment à l'absence d'information des agents, la mobilisation locale de nos représentants semble avoir porté ses fruits puisqu'une solution qui serait mise en place dans les jours prochains aurait finalement été trouvée.

Nous rappelons que le prix des produits alimentaires en Guyane est plus élevé de 39 % à ceux de la France hexagonale.

Concernant **le projet de réorganisation du secrétariat général**, nous notons l'accélération du calendrier conduisant à une multiplication des réunions mais aussi parfois avec des horaires contrevenant à la « charte pour l'équilibre des temps de vie » qui prévoit de « planifier les réunions entre 9h et 17h, sauf urgence ou circonstance spécifique »...

Par ailleurs, envisager la création d'une direction dédiée aux victimes tout en promouvant les CRPC, qui ne tiennent pas compte des victimes, laisse entendre une forme de schizophrénie de la part de notre ministre.

Le projet de réorganisation nous sera présenté en CSA ministériel le 11 juin. Cela signifie-t-il qu'il nous sera également présenté en FSM le 23 juin ?

Par ailleurs, nous dénonçons **la smicardisation des agents de la fonction publique**. En effet, l'absence de « coupe de pouce » suite à la nouvelle revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> juin plongera pas moins de 800 000 agent.es sous le SMIC...

Les effets immédiats sont notamment que les personnels en catégorie C, plus encore en grade C1 ou C2 n'ont aucune évolution de carrière ou presque au niveau de leur traitement et sont ainsi cantonnés à percevoir un traitement correspondant au SMIC sur la quasi-totalité de leur carrière.

Il en sera d'ailleurs de même en cas de promotion de corps puisque les agent.es en catégorie B seront, à partir de lundi, également rémunérés au SMIC ou très légèrement au-dessus pour une grande partie d'entre eux.

Et sans mesure immédiate, alors que les corps en formation sont déjà concernés, les premiers échelons des agent.es en catégorie A le seront très prochainement. Le ministère comme l'ensemble de la fonction publique peuvent toujours prôner la recherche d'attractivité ou de fidélisation, tous les actes pris ou non pris vont dans le sens contraire.

Aussi, nous réitérons les revendications portées par la CGT :

- Revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- Indexation du point d'indice sur l'inflation ;
- Refonte des grilles indiciaires.

CGT-PJJ : 06 33 33 02 50 – [national@cgtppj.fr](mailto:national@cgtppj.fr)

Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr)  
La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – [secretariat@cgtpenitentiaire.com](mailto:secretariat@cgtpenitentiaire.com)

La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

Syndicat de la Magistrature : 01 48 05 47 88 - [contact@syndicat-magistrature.org](mailto:contact@syndicat-magistrature.org)

Comment ne pas dire encore un mot de ce **phénomène caniculaire exceptionnel par sa précocité et son intensité**. Il met malheureusement en lumière une impréparation générale à la crise climatique, l'absence de respect, par manque d'anticipation structurel, des obligations des employeurs publics et soulève une nouvelle fois la question de la surpopulation carcérale avec plus de 88 000 détenus et son impact sur les collègues travaillant en détention. Il devient urgent de prendre des mesures pour endiguer cette surpopulation qui porte atteinte à la dignité des personnes détenues comme aux conditions de travail des personnels de tout corps.

Pour la CGT et le SM, le respect des droits humains comme les missions liées à l'insertion de la population prise en charge, de plus en plus ignorées au profit du tout sécuritaire, se doivent d'être de nouveau considérés, sous peine de basculer définitivement dans des dérives autoritaires.

Enfin, puisque l'on évoque l'administration pénitentiaire, comment passer sous silence deux éléments qui ont été portés à notre connaissance ces derniers jours. Le point commun entre eux, **la poursuite de l'extrême droitisation de cette administration et de notre ministère**, qu'elle s'inscrive à travers la nomination du nouveau DGAP dont le principal fait d'armes (pour rappeler sa carrière militaire), est le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France » ou la promotion et valorisation d'un reportage sur les conditions carcérales d'un influenceur connu pour des positions ancrées dans la droite extrême.

Vos représentant·es CGT et SM